



Guide Récolte 2020

SPECIAL LABORATOIRE

I.G.P.

Vaucluse, Méditerranée, Hautes
Alpes, Alpes de Haute Provence

A.O.P. Pierrevert



A Beaumes de Venise, le 17 Aout 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ci-joint le Guide de la Récolte 2020 concernant les deux ODG dont nous avons la gestion, celui du Vaucluse et les Alpes du Sud. Les Guides de Récolte détaillés pour ces deux ODG sont en libre téléchargement sur www.igpvin.fr.

En les téléchargeant, vous aurez ainsi accès :

- Calendrier des contrôles organoleptiques
- Liste des paramètres à contrôler analytiquement

Rappel : En vertu de la dernière Norme INAO 17 065, les laboratoires accrédités COFRAC sont dans l'obligation de faire figurer sur les bulletins d'analyse les marges d'incertitudes du laboratoire et de fournir dans le compte rendu de l'analyse un certificat attestant la conformité de l'échantillon pour la dénomination considérée.

1) ECHANTILLONNAGE :

Scinder les échantillons n'est pas une obligation.

Les échantillons déposés par les vignerons devront obligatoirement être dans une **bouteille de minimum 37.5 cl** qui sera dotée d'une **capsule inviolable**.

Enfin, une étiquette de l'ODG comportant les cinq mentions suivantes devra y être apposée :

- Le nom et la ville de l'exploitation
- L'IGP + couleur + millésime
- Volume
- Numéro de cuve
- Cépage



2) RECEPTION DES RESULTATS D'ANALYSES :

Envoi des résultats aux adresses suivantes :

ODG 84 : revendication@vins-igp-vaucluse.fr

ODG Vins Des Alpes du Sud : direction@vins-des-alpes-du-sud.fr

Nous attirons votre attention sur le fait que les résultats d'analyse (originaux ou non) doivent nous parvenir par Mail :

- **AVANT LA SEANCE DE DEGUSTATION** (12 heures avant) à laquelle les échantillons doivent être dégustés.

Le manque de résultat entraînera le report de la dégustation à la prochaine dégustation avec les contraintes que cela engendre pour l'opérateur. En conséquence, les opérateurs se doivent de vérifier auprès de vos services le bon envoi de ces résultats.

3) NON CONFORMITE ANALYTIQUE

En cas de non-conformité analytique d'un lot, veuillez nous en faire part au plus tôt.

Dans l'attente et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président ODG 84

Le Président InterMed

Le Président ODG 04/05

Joël Reynaud

Thierry Icard

Patrice Jérôme



NORMES ANALYTIQUES DES VINS IGP et AOP 2020

1. TITRE ALCOOMETRIQUE TOTAL :

IGP Vaucluse, Méditerranée, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes

Minimum : **9 % vol**

Maximum : **20 % vol** pour les vins non enrichis

(limité à **15 % vol** pour les vins enrichis)

AOP Pierrevert

Minimum : **11.5 % vol** pour les vins blancs et rosés

Minimum : **12 % vol** pour les vins rouges

2. ACIDITE TOTALE :

IGP Vaucluse, Méditerranée, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et AOP Pierrevert

\geq **2,28 g H₂SO₄/l**

3. ACIDITE VOLATILE (ROUGE, ROSE OU BLANC) :

IGP Vaucluse, Méditerranée, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et AOP Pierrevert

Rouge : Acidité volatile \leq **0,98g H₂SO₄/l** **Blanc et Rosé** : Acidité volatile \leq **0,88g H₂SO₄/l**

4. SUCRES FERMENTESCIBLES :

AOP Pierrevert

Teneur \leq **4g/l** pour les blancs ou rosés et rouges dont le TAV Naturel est $> 14\%$ vol
Teneur \leq **3g/l** pour les vins rouges dont TAV naturel $\leq 14\%$ vol



5. ACIDE MALIQUE (stade du conditionnement) :

AOP Pierrevert

Teneur **≤ 4g/l**

6. SO₂ TOTAL (BLANC, ROSE OU ROUGE):

IGP Vaucluse, Méditerranée, Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes

	Vins blancs		Vins rosés		Vins rouges	
Teneurs en glucose/fructose	≤ 5 g	> 5 g	≤ 5 g	> 5 g	≤ 5 g	> 5 g
Teneur maxi. en SO ₂ (mg/l)	200	250	200	250	150	200

Pour l'IGP Méditerranée BLANC uniquement :

si Titre alcoométrique entre 15% vol et 20% vol avec Teneur en glucose + fructose ≥ 45 g/l :

Acidité volatile ≤ 1,20 g H₂SO₄/l et SO₂ < 300 mg/l



7. **NORMES SPECIFIQUES « VIN MOUSSEUX DE QUALITE » pour l'IGP Méditerranée et Hautes Alpes uniquement**

IGP MEDITERRANEE :

TAV acquis : **minimum 10 % vol**

TAV total vin de base : **minimum 9 % vol**

Acidité totale exprimée en acide tartrique : **aucune exigence**

Anhydride sulfureux SO₂ total : **maximum 185 mg/l**

Acidité volatile exprimée en H₂SO₄ : **1.20 g/l (24.48 meq/l)**

Anhydride carbonique (surpression) à 20° : **minimum 3.5 bars**

IGP HAUTES ALPES :

TAV acquis : **minimum 10 % vol**

TAV total vin de base : **minimum 9 % vol**

Acidité totale exprimée en acide tartrique : **minimum 3,5 g/l (46,6 meq/l)**

Anhydride sulfureux SO₂ total : **maximum 185 mg/l**

Acidité volatile exprimée en H₂SO₄ : **vins rouges maximum 0.98 g/l (20 meq/l) / vins blancs et roses maximum 0.88 g/l (18 meq/l)**

Anhydride carbonique (surpression) à 20° : **minimum 3.5 bars**

RECOLTE 2020



VINS DU
VAUCLUSE
INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTÉGÉE

PLANNING DES DEGUSTATIONS - RECOLTES 2019 et 2020

Date limite de dépôt des dossiers le <u>lundi avant midi</u>	Date de la DEGUSTATION LE VENDREDI	Date de prélèvement en fonction des secteurs
24 Aout 2020	04 Septembre 2020	Début de Semaine 36
07 Septembre 2020	18 Septembre 2020	Début de Semaine 38
28 Septembre 2020	09 Octobre 2020 (primeurs)	Début de Semaine 41

La sortie des Vins Primeurs récolte 2020 est le jeudi 15 octobre 2020 à 0h00

05 Octobre 2020	16 Octobre 2020	Début de Semaine 42
19 Octobre 2020	30 Octobre 2020	Début de Semaine 44
26 Octobre 2020	06 Novembre 2020	Début de Semaine 45
02 Novembre 2020	13 Novembre 2020	Début de Semaine 46
09 Novembre 2020	20 Novembre 2020	Début de Semaine 47
16 Novembre 2020	27 Novembre 2020	Début de Semaine 48
23 Novembre 2020	04 Décembre 2020	Début de Semaine 49
30 Novembre 2020	11 Décembre 2020	Début de Semaine 50
07 Décembre 2020	18 Décembre 2020	Début de Semaine 51

Tous les volumes de la récolte 2019 devront avoir été présentés avant le 31 décembre 2020 ou mis en élevage (annexe 5)

FERMETURE DES BUREAUX DU 19 DECEMBRE 2020 AU 03 JANVIER 2021

21 Décembre 2020	08 Janvier 2021	Début de Semaine 1
04 Janvier 2021	15 Janvier 2021	Début de Semaine 2
11 Janvier 2021	22 Janvier 2021	Début de Semaine 3
18 Janvier 2021	29 Janvier 2021	Début de Semaine 4
25 Janvier 2021	05 Février 2021	Début de Semaine 5
01 Février 2021	12 Février 2021	Début de Semaine 6
08 Février 2021	19 Février 2021	Début de Semaine 7
15 Février 2021	26 Février 2021	Début de Semaine 8
22 Février 2021	05 Mars 2021	Début de Semaine 9
01 Mars 2021	12 Mars 2021	Début de Semaine 10
08 Mars 2021	19 Mars 2021	Début de Semaine 11
22 Mars 2021	02 Avril 2021	Début de Semaine 13
05 Avril 2021	16 Avril 2021	Début de Semaine 15
19 Avril 2021	30 Avril 2021	Début de Semaine 17
10 Mai 2021	21 Mai 2021	Début de Semaine 20
24 Mai 2021	04 Juin 2021	Début de Semaine 22
14 Juin 2021	25 juin 2021	Début de Semaine 25

FERMETURE DES BUREAUX DU 31 JUILLET 2021 AU 15 AOUT 2021



LES VINS DES ALPES DU SUD

2, rue Osco Manosco
04860 PIERREVERT

PLANNING DES DEGUSTATIONS IGP RECOLTES 2019 ET 2020

Date limite de dépôt des dossiers le lundi avant MIDI	Date de la DEGUSTATION	Date de prélèvement en fonction des secteurs
28 Septembre 2020	Jeudi 08 octobre 2020	Début de semaine 41

La sortie des Vins Primeurs récolte 2020 est le jeudi 15 octobre 2020

30 novembre 2020	Jeudi 10 décembre 2020	Début de semaine 50
------------------	------------------------	---------------------

Tous les volumes de la récolte 2019 devront avoir été présentés avant le 31 décembre 2020

11 janvier 2021	Jeudi 21 janvier 2021	Début de semaine 3
22 mars 2021	Jeudi 1 ^{er} avril 2021	Début de semaine 13

COMMISSION AOP UNIQUEMENT :

28 juin 2021	Jeudi 08 juillet 2021	Début de semaine 27
--------------	-----------------------	---------------------